



FONDS DE GARANTIE HYPOTHÉCAIRE DU MALI S.A.

RAPPORT DE GESTION EXERCICE 2022

SOMMAIRE

I. NOTE SUR L'ENVIRONNEMENT	3
II. PRESENTATION DU FGHM.SA	4
IV. ACTIVITES DE PRODUCTION	5
V. PERSPECTIVES	6
VI. SITUATION FINANCIERE	6
1. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT	6
2. ANALYSE DU BILAN	7
3. ANALYSE DU HORS BILAN	11
4. RATIOS PRUDENTIELS	12
ANNEXES	
COMPTE DE RESULTAT AU 31-12-2022	13
BILAN AU 31-12-2022	14
HORS BILAN AU 31-12-2022	15

I. NOTE SUR L'ENVIRONNEMENT

Selon la note mensuelle de conjoncture économique de la BCEAO de décembre 2022, l'activité économique au sein de l'UEMOA est restée dynamique au quatrième trimestre 2022, avec une progression de 5,4% du PIB sur un an. La croissance du PIB dans l'Union est liée au maintien de la bonne orientation de l'activité économique dans l'ensemble des secteurs. Le taux d'inflation en rythme annuel dans les Etats membres de l'UEMOA est ressorti à 7,8% au quatrième trimestre 2022. La masse monétaire dans l'Union a progressé de 11,3% sur un an, en lien avec l'augmentation des créances intérieures (+20,1%).

Les données du mois d'octobre 2022 de l'enquête auprès des chefs d'entreprise font état d'une amélioration de l'activité dans le secteur des bâtiments et travaux publics (BTP), contrairement au Mali, où ce secteur a plutôt enregistré un repli de l'activité (-3,0 points).

Par ailleurs, lors du 4ème sommet extraordinaire de la CEDEAO sur la situation du Mali, en date du 9 janvier 2022, de nombreuses sanctions furent alors prises contre le Mali. Celles-ci, principalement économiques et financières, ont été décidées en concertation et endossées par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Au niveau régional, le Mali, pays enclavé et sans façade maritime, est dépendant des importations. En outre, cet embargo a eu aussi des conséquences néfastes sur lesdits pays en les privant de ressources liées aux exportations maliennes (coton, or et bétail).

Les sanctions durant le 1er semestre 2022, constituant un embargo, se répercutent indirectement et aveuglément sur la population civile, sans être circonscrites aux dirigeants.

Nonobstant ce contexte défavorable, le secteur bancaire, composé de 14 banques et 3 établissements financiers à caractère bancaire, demeure relativement solide, résilient et stable, avec un volume d'activités en progression constante au cours des dernières années (source APBEF Collecte des données provisoires des établissements de crédits : total des bilans cumulés taux de progression de 16,5% déc. 21- déc. 22). Le secteur demeure toutefois caractérisé par la faiblesse des ressources longues, nécessaires au financement des investissements, une forte concentration des crédits sur un petit nombre de clients.

Le FGHM.sa est le seul établissement financier à caractère bancaire, ayant pour mission fondamentale de favoriser l'accessibilité des populations au financement du logement, à travers la mise à la disposition des banques prêteuses et autres établissements de crédit, d'un mécanisme de couverture contre les risques liés à la défaillance de leurs clientèles.

Cette position de leader devrait être un atout majeur pour accompagner les banques dans leur politique de maîtrise des risques et d'amélioration de leur portefeuille de crédit et de diversification de leur clientèle.

II. PRESENTATION DU FGHM.SA

Le FGHM.sa conçu comme un outil de la Stratégie Nationale du Logement, le FGHM-sa a toujours été et demeure un instrument privilégié par les pouvoirs publics afin de contribuer à la stabilité du système de financement de l'habitat et d'améliorer le portefeuille de créances hypothécaires au Mali.

De sa date de création à nos jours, la structure a beaucoup évolué et a diversifié ses produits en intégrant la couverture du prêt à la consommation.

Les objectifs spécifiques sont :

- Couvrir les banques et institutions de financement contre les risques de défaillance des emprunteurs ;
- Favoriser l'accessibilité des populations au financement du logement et aux produits connexes (équipement de maison) ;
- Favoriser le développement du crédit hypothécaire ;
- Contribuer à la structuration du marché financier.

Le capital social est détenu exclusivement par des actionnaires privés nationaux dont un Etablissement Parapublic (EPA), trois banques, quatre compagnies d'assurance et une institution de microfinance.

✓ **Organes sociaux**

Le Conseil d'Administration est composé de cinq (5) Administrateurs dont 2 indépendants. La Présidence du Conseil d'Administration est assurée par Monsieur Hamidou KONE depuis le 4 septembre 2019.

Le Conseil d'Administration a constitué en son sein deux Comités spécialisés, notamment dans les domaines de l'audit et de la gestion des risques.

✓ **Pouvoirs en matière de garanties de crédits**

Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus en matière d'engagement de la société. Il peut déléguer, conformément aux dispositions des Statuts, tout ou partie de ses pouvoirs au Directeur Général.

Toutefois, les demandes de garantie approuvées par le Conseil d'Administration ne peuvent excéder les limites fixées par la réglementation en vigueur.

✓ **Evolution du personnel**

Le FGHM-SA est dirigé par un Directeur Général ayant sous sa responsabilité les Directeurs d'opérations (Direction Administrative & Financière et Direction d'Exploitation) et les

fonctions de contrôle (Responsable Audit Interne et Responsable Risques et Conformité) en staff.

Le personnel est géré par un règlement intérieur, un code de déontologie, le code du travail et les dispositions de la Convention Collective des Banques, Assurances et Etablissements financiers du Mali.

L'effectif est passé de 9 à 11 employés au cours de l'exercice, composé de 9 cadres et de 2 agents.

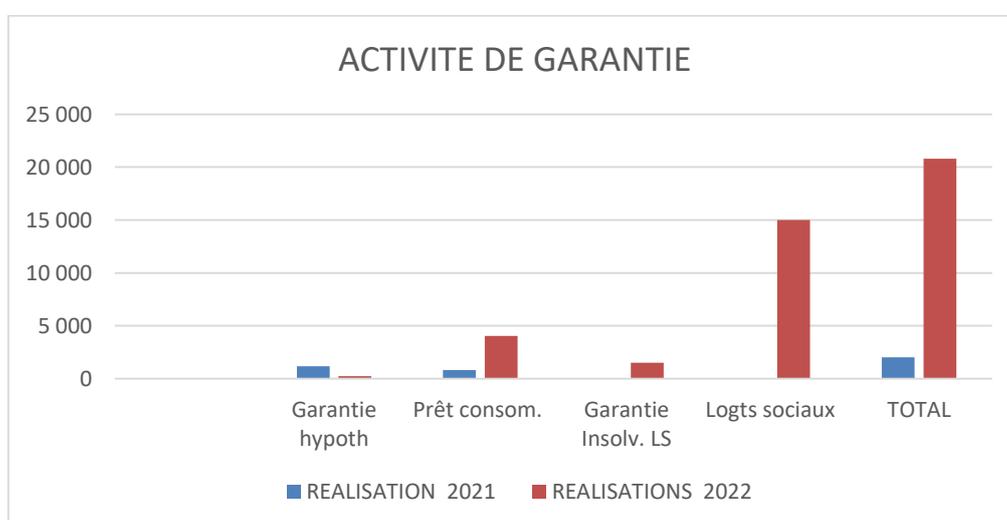
III. ACTIVITES DE PRODUCTION

Les crédits distribués par nos partenaires soumis à notre garantie sont estimés à 20,782 milliards FCFA pour 1.712 dossiers contre 196 dossiers pour 2,026 milliards FCFA à la même période en 2021.

Cette forte variation s'explique par la prise en compte de la garantie des 1.200 logements sociaux de l'OMH en cession directe et la mise en œuvre des conventions de prêts à la consommation signées avec la BDM.sa, la Banque Atlantique et Orabank.

En millions de FCFA

ENGAGEMENTS	PREVISIONS 2021 (A)	REALISATION 2021 (B)	TAUX DE REALISATION 2021 (B/A)	PREVISIONS 2022 (C)	REALISATIONS 2022 (D)	TAUX DE REALISATION 2022 (D/C)
Garantie hypothécaire prêts bancaires	2 504	1 177	47,0%	1 258	238	18,9%
Prêt consommation	400	801	200,3%	856	4 043	472,3%
Garantie Insolvabilité (Logements sociaux)				1 862	1 500	80,6%
Logements sociaux (garantie décès)	0	48		13 388	15 001	112,0%
TOTAL	2 904	2 026	69,8%	17 364	20 782	119,7%



IV. PERSPECTIVES

Les perspectives du FGHM.sa en matière de commercialisation consistent à donner plus de visibilité à notre rôle privilégié dans la politique de logement, ainsi convaincre les pouvoirs publics de la nécessité de renforcer notre capacité d'intervention. Ce qui permettra de relever d'autres perspectives notamment :

- la consolidation des Fonds propres ;
- l'appui de l'Etat pour renforcer les capacités d'intervention du FGHM.sa ;
- l'ajustement des primes des logements sociaux ;
- la mutualisation des risques liés aux particuliers (baisse de la commission ou possibilité de ristourne) ;
- le rehaussement du plafond des prêts à la consommation;
- la prise en compte des projets des non-salariés dans le financement bancaire ;
- et le rôle d'appariteur des compagnies d'assurances (élargissement de la clientèle).

Aussi, dans le cadre de la garantie des programmes de logements sociaux, il est impérieux d'initier avec le Ministre de l'Habitat et l'OMH une réflexion pour assainir les bases du mécanisme et assurer sa pérennité. La Direction Générale a déjà transmis à cet effet une note technique aux autorités concernées.

V. SITUATION FINANCIERE

Au 31 décembre 2022, nous constatons un résultat bénéficiaire de 101 millions de FCFA, contre un résultat de 19 millions FCFA à la même période en 2021.

1. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

Les variations des postes du compte de résultat.

- **le produit net bancaire (1.391 millions FCFA)**, a enregistré une hausse de 70,0%, par rapport à celui de l'exercice 2021 (818 millions FCFA).

La variation résulte essentiellement :

- ✓ de la hausse des primes sur les prêts hypothécaires notamment la couverture insolvabilité de la cession directe des 1.200 logements sociaux (+103 millions FCFA) ;
- ✓ de la vente des villas de la résidence SANYA, il faut noter que les produits sont relatifs à la comptabilisation du Chiffre d'affaires des ventes de la cité SANYA

proportionnellement à l'avancement des travaux de construction (+387 millions FCFA) ;

- ✓ de la hausse des commissions sur les engagements de garantie des prêts à la consommation (+39 millions FCFA) suite à la mise en œuvre des conventions de la BDM, la Banque Atlantique et Orabank ;
 - ✓ de la hausse des commissions sur les engagements de garantie des logements sociaux (+22 millions FCFA) suite à la comptabilisation des primes des 3.743 logements sociaux, ce qui n'était pas le cas lors de l'exercice 2021;
 - ✓ et de la hausse des intérêts calculés sur les placements composés majoritairement de dépôts à terme (+24 millions FCFA).
- **les charges d'exploitation (1.177 millions FCFA)** ont enregistré une hausse de 54,7% par rapport à celles au 31 décembre 2021 (soit 761 millions FCFA).

Les variations sont relatives :

- ✓ à l'évaluation des travaux des ventes de la cité SANYA (+401 millions FCFA) suivant la méthode du coût d'avancement des travaux en rapport avec la comptabilisation des contrats pluriannuels ;
 - ✓ et aux charges fiscales (+12 millions FCFA), suite à la notification de redressement de notre établissement.
- **le résultat d'exploitation brut** de 159 millions FCFA, après déduction des dotations aux amortissements et aux provisions, enregistre une forte progression de 783,3% par rapport à la même période de l'exercice écoulé (18 millions FCFA).
 - **le résultat d'exploitation** (170 millions FCFA) tient compte du coût du risque (engagements de garanties donnés (11 millions FCFA) et une reprise de provision (22 millions FCFA).
 - **le résultat avant impôt** ressort bénéficiaire (170 millions FCFA) comparativement à celui de l'exercice 2021 (24 millions FCFA) soit une amélioration de 608,3%.
 - **le résultat net** après prise en compte de l'impôt sur les sociétés de 56 millions FCFA, est bénéficiaire de 101 millions FCFA contre 19 millions en 2021.

2. ANALYSE DU BILAN

Le bilan présente un total de 9,79 milliards FCFA, soit une hausse de 10,4% par rapport à son niveau au 31 décembre 2021 (8,87 milliards FCFA).

➤ ***Les évolutions des postes de l'actif***

- **les opérations de trésorerie et interbancaires** s'élèvent à 4,07 Milliards FCFA dont 493 millions FCFA de dépôts en comptes courants, des Dépôts à terme d'environ 3,51 Milliards FCFA et 69,96 millions FCFA de créances rattachées.

Comparativement au 31 décembre 2021 (soit 3,25 milliards FCFA), nous constatons une hausse de 824 millions FCFA qui s'explique par les acomptes reçus de la vente de la cité SANYA, le paiement de l'annuité et de la prime insolvabilité sur la cession directe des 1.200 logements sociaux.

- **les opérations avec la clientèle** sont de 52 millions FCFA relatives aux prêts immobiliers et équipements du personnel.
La baisse au 31 décembre 2021 (soit 71 millions FCFA) est consécutive aux remboursements (19 millions FCFA) effectués au cours de la période.
- **les obligations et autres titres à revenu fixe** sont composés de 26 millions correspondant à la souscription de l'emprunt obligataire du Mali 2016-2022 dont 3 millions sont les intérêts courus. La baisse est relative au paiement de l'annuité de l'exercice 2022.
- **les autres actifs**, (1177 millions FCFA) sont constitués de:
 - ✓ une caution de dépôt de 2 millions FCFA sur les locations du siège et du site de secours ;
 - ✓ 118 millions FCFA (TTC) de primes à percevoir sur les garanties accordées dont (27) millions FCFA relatives aux provisions sur les primes à recevoir des engagements de garanties ;
 - ✓ 585 millions FCFA de primes à recevoir sur les logements sociaux ;
 - ✓ 143 millions FCFA d'annuité à payer sur la 2ème tranche du programme gouvernementale des 12.566 logements ;
 - ✓ 24 millions FCFA de frais bancaires prélevés sur les sinistres des logements sociaux qui ont été traités doublement par la BMS ;
 - ✓ 85 millions FCFA concernent des préfinancements accordés à l'OMH lors de l'organisation de l'Atelier de restitution de l'étude sur le nouveau mécanisme de financement des logements sociaux et l'appui/conseils relatifs à la problématique du financement des logements sociaux menés par le Cabinet INNOVA ;
 - ✓ 37 millions FCFA de TVA récupérables sur les acomptes versés par rapport aux travaux de construction des villas du programme immobilier SANYA ;
 - ✓ 194 millions FCFA relatifs au contrat d'externalisation des indemnités fin de carrière (IFC) au niveau de la SONAVIE ;
 - ✓ 10 millions FCFA de commissions de rétrocession à recevoir des compagnies d'assurance SANLAM ex-SAHAM, SONAVIE et NSIA ;
 - ✓ 6 millions FCFA pour les autres débiteurs divers composés d'acomptes versés aux prestataires de services.

La variation de 313 millions FCFA sur les autres actifs entre les deux périodes (soit 864 millions FCFA au 31 décembre 2021) s'explique par l'augmentation des primes à payer sur les logements sociaux, la TVA récupérable sur les avances versées à CAP Habitat pour la

construction des villas et la comptabilisation du contrat d'externalisation de l'IFC avec la SONAVIE.

- **les comptes de régularisations de l'actif** (3.138 millions FCFA) sont composés de :
 - ✓ 11 millions FCFA pour les charges constatées d'avance des assurances véhicules, bâtiment, assurance maladie et autres charges ;
 - ✓ 210 millions FCFA de produit à recevoir sur la subvention d'exploitation de l'OMH ;
 - ✓ 2.915 millions FCFA d'encours sur les sinistres des logements sociaux remboursable sur une durée moyenne de 210 mois ;
 - ✓ 2 millions FCFA concernant les comptes d'attente de la TVA sur les acomptes versés par les clients du programme immobilier SANYA.

La hausse de 217 millions FCFA par rapport au 31 décembre 2021 (soit 2921 millions FCFA) s'explique par la comptabilisation de nouveaux sinistres (cas de décès) des logements sociaux.

- **Les valeurs nettes immobilisées** (1.325 millions FCFA) se ventilent de la manière suivante :
 - ✓ des immobilisations incorporelles de 10 millions FCFA;
 - ✓ des immobilisations corporelles de 18 millions FCFA;
 - ✓ de deux (2) terrains d'une valeur totale de 412 millions FCFA ;
 - ✓ des immobilisations en cours de 885 millions FCFA relatives aux investissements réalisés de la cité SANYA sise à SAMAYA et les travaux d'aménagement en cours de nouveaux bureaux au siège.

La baisse de 399 millions FCFA par rapport au 31 décembre 2021 (soit 1.717 millions FCFA) s'explique par la livraison de villas de la résidence SANYA.

➤ **Les évolutions des postes du passif**

- **Les dettes à l'égard de la clientèle** (2.932 millions FCFA) sont composées, d'une part, de 2.915 millions FCFA de charges à payer sur les sinistres des logements sociaux et, d'autre part, de 17 millions FCFA d'acomptes versés par la BSIC pour la création de leurs titres fonciers.

La variation de 249 millions FCFA par rapport au 31 décembre 2021 (soit 2.683 millions FCFA) est due essentiellement à la prise en charge de nouveaux cas de décès des logements sociaux.

- **Les créiteurs divers** (1.178 millions FCFA) comprennent les dettes fiscales, les dettes sociales et les dettes à l'égard des fournisseurs.

Le détail se présente comme suit :

- ✓ 16 millions FCFA de cotisations dues à l'administration fiscale ;
- ✓ 10 millions FCFA relatives aux cotisations INPS du 2^{ème} trimestre 2022 ;
- ✓ 7 millions FCFA de TAF sur les primes à percevoir ;
- ✓ 22 millions d'impôts dus sur les intérêts calculés sur les dépôts à terme ;
- ✓ 336 millions FCFA relatifs aux échéances mensuelles dues sur les sinistres des logements sociaux à payer à l'OMH ;
- ✓ 71 millions FCFA concernant les primes d'assurance décès- invalidités à payer à NSIA, SANLAM (ex-SAHAM) et SONAVIE. Les primes dues sur les dossiers concernés ne sont pas encore payées par les banques ;
- ✓ 696 millions FCFA d'acomptes reçus du programme immobilier SANYA ;
- ✓ 20 millions FCFA relatifs aux autres créiteurs divers (fournisseurs et autres).

La variation de 89 millions FCFA entre les deux périodes (soit 1.267 millions FCFA au 31 décembre 2021) s'explique en grande partie par la livraison des villas finies (baisse du compte acomptes).

- **les comptes d'attente du passif** (444 millions FCFA) sont composés de :
 - ✓ 53 millions FCFA de primes perçues sur les logements sociaux (prélèvements des autres banques qui sont virés à la BMS) dont les clients ne sont pas identifiés pour manque d'informations ;
 - ✓ 29 millions FCFA de primes perçues sur les 1.200 logements sociaux dont les dossiers sont en cours d'instruction ;
 - ✓ 325 millions FCFA relatifs à la part du fonds de réclamation sur les primes à payer des logements sociaux ;
 - ✓ 37 millions FCFA de TVA récupérables sur les acomptes versés à CAP Habitat par rapport aux travaux de construction des villas vendus.

La variation de 95 millions FCFA par rapport au 31 décembre 2021 (349 millions FCFA) s'explique par les primes perçues sur les 1.200 logements sociaux en cours d'instruction.

- **les comptes de régularisation passif** (1.702 millions FCFA) sont composés de :
 - ✓ 74 millions FCFA relatifs aux comptes de régularisation, notamment les charges à payer (provision sur congés, l'Impôt sur les sociétés 2022 et autres charges dues).

La variation de 43 millions FCFA par rapport au 31 décembre 2021 (soit 31 millions FCFA) est due à la hausse de l'impôt sur les Sociétés dues de la période.

 - ✓ **les fonds affectés** (1.628 millions FCFA), nous avons les rubriques suivantes :
 - un fonds de soutien de 3 millions FCFA suivant les protocoles BIM-FGHM-APIM et BIM-FGHM-AFRICA INVEST ;
 - 18 millions FCFA comptabilisés en fonds affectés relatifs aux commissions de la couverture décès des dossiers de garantis des prêts hypothécaires et de consommation ;
 - un fonds de réclamation pour couvrir l'insolvabilité de 259 millions FCFA ;

- un fonds de réclamation pour couvrir les cas de décès des bénéficiaires des logements sociaux de 1.348 millions FCFA.

La hausse de 374 millions FCFA par rapport au 31 décembre 2021 (soit 1.254 millions FCFA) s'explique par la comptabilisation en fonds de réclamation des 70% des primes encaissées sur les logements sociaux ainsi que la constitution d'un fonds de réclamation insolvabilité.

- **les Provisions pour risques et charges** (175 millions FCFA) sont composées de la provision sur les engagements douteux et la provision sur retraite ou indemnité fin de carrière (141 millions FCFA). La variation par rapport au 31 décembre 2021 (soit 133 millions FCFA) s'explique en majorité par la comptabilisation de la provision de retraite qui faisait l'objet d'un traitement comptable différent.
- **un compte bloqué de l'actionnaire** Banque Internationale pour le Mali BIM.sa de 11 millions FCFA.
- **les fonds propres et ressources assimilés** (3.350 millions FCFA) du FGHM-SA, ils sont constitués de :
 - ✓ un capital social de FCFA 3.036 millions ;
 - ✓ un report à nouveau de 53 millions FCFA;
 - ✓ les réserves de 146 millions FCFA ;
 - ✓ les provisions règlementées de 14 millions FCFA ;
 - ✓ résultat de l'exercice 101 millions de FCFA.

La variation de 100 millions FCFA par rapport au 31 décembre 2021 (3.236 millions FCFA) s'explique par l'obtention d'un résultat bénéficiaire.

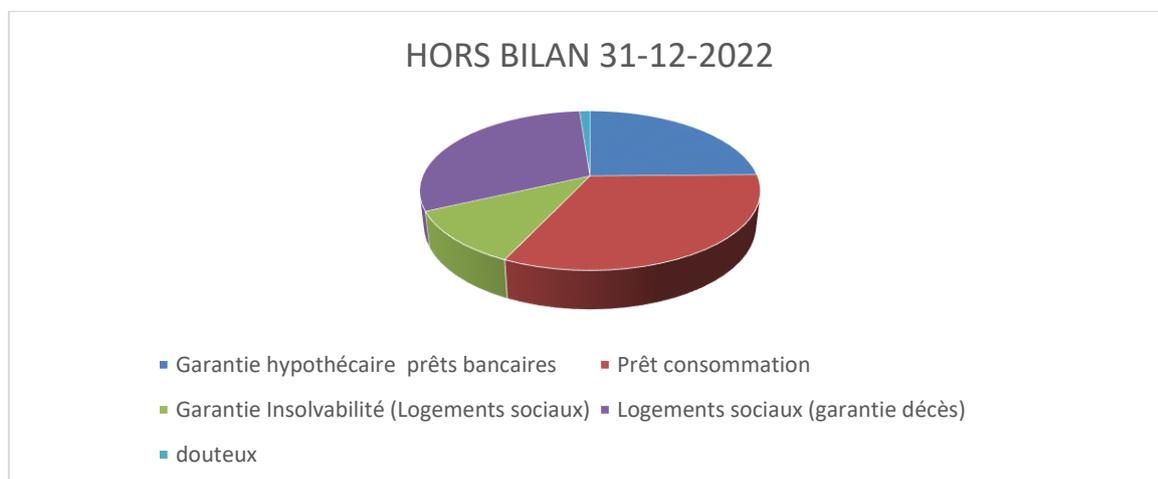
3. ANALYSE DU HORS BILAN

Les engagements de hors bilan (13.534 millions FCFA) sont les garanties données en faveur de la clientèle. Ils concernent essentiellement les opérations de garantie de :

En millions FCFA

Hors bilan	31/12/2021	31/12/2022	variation	taux évolution
Garantie hypothécaire prêts bancaires	3 598	3 348	- 250	-7%
Prêt consommation	928	4 360	3 432	370%
Garantie Insolvabilité (Logements sociaux)		1 500	1 500	
Logements sociaux (garantie décès)	3 552	4 167	615	17%
douteux	159	159	-	0%
TOTAL	8 237	13 534	5 297	64%

La variation de 5.297 millions FCFA par rapport au 31 décembre 2021 (8.237 millions FCFA) s'explique par la garantie des 1200 logements sociaux et la garantie des prêts à la consommation.



4. RATIOS PRUDENTIELS

Les seuils fixés pour les ratios prudentiels par la BCEAO sont respectés par le FGHM SA comme indiqué dans le tableau, ci-après :

Liste des normes prudentielles	Niveau à respecter	31/12/2021	31/12/2022
A. Normes de solvabilité			
Ratio de fonds propres CET 1 (%)	≥7, 5%	32,63%	24,62%
Ratio de fonds propres de base T1 (%)	≥8,5%	32,63%	24,62%
Ratio de solvabilité total (%)	≥11,25%	45,40%	36,84%
B. Norme de division des risques			
	≤35,00%	0,00%	0,00%
C. Ratio de levier			
	≥3,00%	22,39%	20,07%
D. Autres normes prudentielles			
Limite sur le total des immobilisations et des participations	≤100,00%	40,42%	29,45%
Limite sur les prêts aux actionnaires, aux dirigeants et au personnel	≤20,00%	1,98%	1,31%

COMPTE DE RESULTAT AU 31-12-2022

En millions FCFA

Poste	PRODUITS/CHARGES	Montants nets		Variation	
		DEC	DEC	Montant	%
		2 021	2 022		
1	Intérêts et Produits Assimilés	152	175	23	15,1%
	<i>Intérêts acquis sur comptes</i>	148	172	24	16,2%
	<i>Intérêts sur emprunt Obligataire</i>	3	2	-1	-33,3%
	<i>Intérêts acquis sur prêts au personnel</i>	1	1	0	0,0%
2	Intérêts et Charges Assimilés	1	1	0	0,0%
	Charges bancaires	1	1	0	0,0%
3	Revenu sur titre et revenu variable	0	0	0	0,0%
4	+ COMMISSIONS (PRODUITS)	202	366	164	81,2%
	<i>Commission sur engagement de garanties</i>	0	0	0	0,0%
	<i>Commission sur engagement prêt hypothécaire</i>	18	121	103	572,2%
	<i>Commission sur engagement Prêts Consommation</i>	15	54	39	260,0%
	<i>Commission sur engagement Log Sociaux</i>	162	184	22	13,6%
	<i>Commission partenariat assurance</i>	7	7	0	0,0%
5	- COMMISSIONS (CHARGES)	1	2	1	0,0%
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION	0	0	0	0,0%
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ET ASSIMILES	0	0	0	0,0%
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	466	853	387	83,0%
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	0	0	0,0%
10	PRODUITS NETS BANCAIRES	818	1 391	573	70,0%
11	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	0	0	0	0,0%
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	761	1 177	416	54,7%
	Frais de personnel	234	237	3	1,3%
	Achats non stockés mat. et fournitures	9	9	0	0,0%
	Taxes et impôts	15	27	12	80,0%
	Autres charges	503	904	401	79,7%
13	DOTATION AUX AMORT ET AUX DEPREC DES IMMOB INCOR ET CORP	39	55	16	41,0%
	Dotations aux amortissements et aux provisions	39	55	16	41,0%
	+ Reprises d'amortissements et de provisions	0	0	0	0,0%
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	18	159	141	783,3%
15	COUT DU RISQUE (Dotation ou reprise sur dépréciation)	-6	2	8	-133,3%
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	24	170	146	608,3%
17	GAINS OU PERTES NETS ACTIFS IMMOB	0	0	0	0,0%
18	RESULTAT AVANT IMPOT	24	170	146	608,3%
19	IMPOT SUR LES BENFICES	5	56	51	1020,0%
20	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	19	101	82	431,6%

BILAN AU 31-12-2022

En millions FCFA

	ACTIF	Montants nets		Variation	
		DEC	DEC	Montant	%
		2 021	2 022		
1	CAISSE BANQUE CENTRALE, CCP	0	0	0	0,0%
	Caisse	0	0	0	0,0%
	Banque centrale et CCP	0	0	0	0,0%
2	EFFETS PUBLIC ET VALEURS ASSIMILEES	0	0	0	0,0%
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	3 250	4 074	824	25,4%
	Expos Institutions financières (Dépôts courants)	447	493	46	10,3%
	Expos Institutions financières (DAT)	2 803	3 581	778	27,8%
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	71	52	-19	-26,8%
5	OBLIGATIONS ET LES AUTRES TITRES A REVENU FIXE	50	26	-24	-48,0%
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0	0	0,0%
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0	0	0,0%
	Exposition sur les actionnaires	0	0	0	
8	AUTRES ACTIFS	864	1 177	313	36,2%
	Expos Dépôts et Cautionnement	2	2	0	0,0%
	Expos Débiteurs Divers	862	1 175	313	36,3%
	Débiteurs Divers Brut	888	1 202	314	35,4%
	(Provision sur compte d'ordre et divers)	-26	-27	-1	3,8%
9	COMPTES DE REGULARISATION	2 921	3 138	217	7,4%
	Expos Comptes d'ordre et divers	239	212	-27	-11,3%
	Expos Autres comptes d'actifs non pris en cpte	2 682	2 926	244	9,1%
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	0	0	0	0,0%
11	PART DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0	0	0,0%
12	PRETS SUBORDONNES	0	0	0	0,0%
13	IMMOBILISATION INCORPORELLES	3	10	7	233,3%
	Expos immob. Incorp. nettes d'amortissement	3	10	7	233,3%
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 714	1 315	-399	-23,3%
	Expos immob. Corp. nettes d'amortissement	1 714	1 315	-399	-23,3%
	Total Actif	8 873	9 792	919	10,4%

	PASSIF	Montants nets		Variation	
		DEC	DEC	Montant	%
		2 021	2 022		
1	BANQUES CENTRALES,CCP	0	0	0	0,0%
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	0	0	0	0,0%
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	2 683	2 932	249	9,3%
	Emprunts Autres sommes dues client	2 683	2 932	249	9,3%
4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0	0	0,0%
5	AUTRES PASSIFS	1 616	1 622	6	0,4%
	Créditeurs divers	1 267	1 178	-89	-7,0%
	comptes d'attente	349	444	95	27,2%
6	COMPTES DE REGULARISATION	1 285	1 702	417	32,5%
	Comptes de régularisation	31	74	43	138,7%
	Fonds affectées	1 254	1 628	374	29,8%
7	PROVISIONS	42	175	133	316,7%
	provisions pour risques et charges	42	175	133	316,7%
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	11	11	0	0,0%
	Comptes bloqués actionnaires	11	11	0	0,0%
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	3 236	3 336	100	3,1%
10	CAPITAL SOUSCRIT	3 036	3 036	0	0,0%
11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	0	0	0,0%
12	RESERVES	143	146	3	2,1%
13	ECART DE REEVALUATION	0	0	0	0,0%
14	PROVISIONS REGLEMENTEES	0	14	14	0,0%
15	REPORT A NOUVEAU (+/-)	38	53	15	39,5%
16	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	19	101	82	431,6%
	TOTAL DU PASSIF	8 873	9 792	919	10,4%

	Poste	HORS BILAN	Montants nets		Variation	
			DEC	DEC	Montant	%
			2 021	2 022		
	F20_0010	ENGAGEMENTS DONNES				
1	F20_0020	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT				
2	F20_0030	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	8 237	13 534	5 297	64,3%
3	F20_0040	ENGAGEMENT SUR TITRES				
	F20_0050	ENGAGEMENT RECUS				
1	F20_0060	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT				
2	F20_0070	ENGAGEMENTS DE GARANTIE				
3	F20_0080	ENGAGEMENT SUR TITRES				